

DECISION DU MAIRE

N°2024/DCE/046

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE « DULCIE SEPTEMBER » AU BÉNÉFICE DE L'ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG (E.F.S) POUR L'ANNÉE 2024 – COLLECTES DE SANG

Entre :

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande formulée par l'Établissement Français du Sang (E.F.S),

DECIDE

Article 1 : La signature de la convention de mise à disposition de la salle « Dulcie September » au bénéfice de l'Établissement Français du Sang (E.F.S)

Article 2 : Que la convention de mise à disposition de la salle « Dulcie September au bénéfice de l'Établissement Français du Sang (E.F.S) est consentie à titre gracieux,

Article 3 : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de la signature de ladite décision. .

Article 4 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame la directrice du service financier,
- Madame la directrice des affaires culturelles,
- Madame le receveur municipal
- L'établissement Français du Sang (E.F.S)

Fait à Nangis, le 5 février 2024

**Le Maire
Nolwenn LE BOUTER**



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture
Le 08 JAN. 2024

Et de la transmission ou notification et
publication

Le 08 JAN. 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MELUN dans le respect du délai de trois mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site

www.telerecours.fr

Accuse de réception en préfecture
077-217703271-20240208-DEC-2024-046-AR
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024